



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Dominator®2-Cycle Racing Oil**Date : 04/15/2017
Version : 7**Section 1. Identification**

| | |
|---|---|
| Identificateur SGH du produit | : Dominator®2-Cycle Racing Oil |
| Code | : TDR |
| Type de produit | : Liquide. |
| Utilisations identifiées | : Huile lubrifiante. Ne pas être utilisé sous forme de brouillard. |
| Manufacturier | : AMSOIL INC. One AMSOIL Center Superior, WI 54880 Tél : +1 715-392-7101 |
| Fournisseur Initial (Canada) | : AMSOIL INC. Bordner, Ladner, Gervais Scotia Plaza, 40 King St W Toronto, ON, Canada M5H 3Y4 Tél : +1 416-367-6547 |
| Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) | : CHEMTREC: Aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300; À l'extérieur des États-Unis et du Canada: +1 703-741-5970 (appel à frais virés acceptés) (24/7) |

Section 2. Identification des dangers

| | |
|---|---|
| Statut OSHA/HCS | : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200). |
| Classement de la substance ou du mélange | : IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4 |
| Éléments d'étiquetage SGH | |
| Pictogrammes de danger | :   |
| Mention d'avertissement | : Attention |
| Mentions de danger | : Provoque une irritation cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
| Conseils de prudence | |

- Prévention** : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Éviter le rejet dans l'environnement. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Intervention** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.
- Stockage** : Garder sous clé.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

- Dangers physiques non classés autrement (DPNCA)** : Aucun connu.
- Dangers pour la santé non classés autrement (DSNCA)** : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

- Numéro CAS** : Non applicable.
- Code du produit** : TDR

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|--------------------------------------|---------|------------|
| Ester synthétique | 25 - 40 | - |
| Base d'huile hydrogénée (64742-47-8) | 15 - 25 | 64742-47-8 |
| Base d'huile hydrogénée (64742-48-9) | 15 - 25 | 64742-48-9 |
| Amine d'hydrocarbyle | 5 - 10 | - |
| Base d'huile hydrogénée (64742-95-6) | 1 - 5 | 64742-95-6 |
| Cumène | 0.1 - 1 | 98-82-8 |

*Numéro d'enregistrement LCRMD : 10943

*Date de dépôt du LCRMD : 2017-01-05

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Cette substance peut être nocive à long terme pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux : Aucune donnée spécifique.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : Aucune protection spéciale n'est requise.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Éviter le contact avec le produit usé. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Dans les conditions qui peuvent produire des brouillards, les limites additionnelles suivantes d'exposition sont recommandées: ACGIH TLV TWA: 5 mg/m³ ; STEL: 10 mg/m³.

États-Unis

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---------------------|---|
| Cumène | <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). Absorbé par la peau. TWA: 50 ppm 10 heures. TWA: 245 mg/m³ 10 heures.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). Absorbé par la peau. TWA: 50 ppm 8 heures. TWA: 245 mg/m³ 8 heures.</p> |

Canada

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---------------------|--|
| Cumène | <p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 50 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 246 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015). TWA: 25 ppm 8 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p>CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 50 ppm 8 heures. VEMP: 246 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada). STEL: 74 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.</p> |

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Rouge.
- Odeur** : Faible hydrocarbure.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : -54°C (-65.2°F)
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase ouvert: 94°C (201.2°F) [Cleveland.]
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 0.8708
- Solubilité** : Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Cinématique: 0.07 cm²/s (7 cSt) (100°C)
Cinématique: 0.352 cm²/s (35.2 cSt) (40°C)
- Volatilité** : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières oxydantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--------------------------------------|------------------------|---------|-------------------------|------------|
| Base d'huile hydrogénée (64742-48-9) | DL50 Orale | Rat | >6 g/kg | - |
| Base d'huile hydrogénée (64742-95-6) | DL50 Orale | Rat | 8400 mg/kg | - |
| Cumène | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 39000 mg/m ³ | 4 heures |
| | DL50 Orale | Rat | 1400 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|--------------------------------------|-----------------------|---------|-----------|------------------|-------------|
| Base d'huile hydrogénée (64742-95-6) | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 100 µL | - |
| Cumène | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 86 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 10 mg | - |

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

| Nom | Catégorie | Organes cibles |
|--------|-------------|------------------------------------|
| Cumène | Catégorie 3 | Irritation des voies respiratoires |

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

| Nom | Résultat |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Base d'huile hydrogénée (64742-47-8) | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Base d'huile hydrogénée (64742-48-9) | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Base d'huile hydrogénée (64742-95-6) | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Cumène | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**Exposition de courte durée**

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|--|---------------------------------|--|------------|
| Base d'huile hydrogénée (64742-47-8) Cumène | Aiguë CL50 2200 µg/l Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus | 4 jours |
| | Aiguë CE50 2600 µg/l Eau douce | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata | 72 heures |
| | Aiguë CE50 7400 µg/l Eau douce | Crustacés - Artemia sp. - Nauplius | 48 heures |
| | Aiguë CE50 10600 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate | 48 heures |
| | Aiguë CL50 2700 µg/l Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss | 96 heures |

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP _{ow} | BCF | Potentiel |
|--------------------------------------|--------------------|-----------|-----------|
| Base d'huile hydrogénée (64742-48-9) | - | 10 à 2500 | élevée |
| Base d'huile hydrogénée (64742-95-6) | - | 10 à 2500 | élevée |
| Cumène | 3.55 | 94.69 | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Il n'existe aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas

possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | DOT | TMD | IMDG | IATA |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. | Non. |
| Autres informations | - | - | - | - |

AERG : Non applicable

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
CWA (Clean Water Act) 307: Toluène; Benzène; Éthylbenzène; Naphtalène
CWA (Clean Water Act) 311: Toluène; Benzène; Éthylbenzène; Naphtalène; Xylène

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Référencé

Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques) : Non inscrit

Liste 2 DEA des produits chimiques (produits chimiques essentiels) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risque immédiat (aigu) pour la santé
 Danger d'intoxication différée (chronique)

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | Risques d'incendie | Décompression soudaine | Réactif | Risque immédiat (aigu) pour la santé | Danger d'intoxication différée (chronique) |
|--------------------------------------|--------------------|------------------------|---------|--------------------------------------|--|
| Base d'huile hydrogénée (64742-47-8) | Oui. | Non. | Non. | Non. | Non. |
| Base d'huile hydrogénée (64742-48-9) | Oui. | Non. | Non. | Non. | Non. |
| Hydrocarbyl Amine | Non. | Non. | Non. | Oui. | Non. |
| Base d'huile hydrogénée (64742-95-6) | Oui. | Non. | Non. | Oui. | Non. |
| Cumène | Oui. | Non. | Non. | Oui. | Oui. |

SARA 313

Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État

Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.

- New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Cumène
New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: Cumène
Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: Base d'huile hydrogénée (64742-47-8); Cumène

Californie prop. 65

MISE EN GARDE : Ce produit contient un ou des produits chimiques reconnus par l'État de Californie pour provoquer le cancer.

ATTENTION: Ce produit contient moins de 1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou autre altération de la reproduction.

| Nom des ingrédients | Cancer | Reproducteur | Pas de niveau de risque significatif | Posologie maximum acceptable |
|---------------------|--------|--------------|--|---|
| Cumène | Oui. | Non. | Non. | Non. |
| Éthylbenzène | Oui. | Non. | 41 microgram/jour (ingestion) 54 microgram/jour (inhalation) | Non. |
| Toluène | Non. | Oui. | Non. | 7000 microgram/jour (ingestion) |
| Benzène | Oui. | Oui. | 6.4 microgram/jour (ingestion) 13 microgram/jour (inhalation) | 24 microgram/jour (ingestion) 49 microgram/jour (inhalation) |
| Naphtalène | Oui. | Non. | Oui. | Non. |

Canada

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Base d'huile hydrogénée (64742-47-8); Base d'huile hydrogénée (64742-48-9); Base d'huile hydrogénée (64742-95-6)
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Historique

- Date d'édition mm/jj/aaaa** : 04/15/2017
Date de publication précédente : 09/15/2016
Version : 7
Élaborée par : AMSOIL INC.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.